

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025



Les délibérations concernant l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du stade et l'acquisition d'œuvres d'art ont été adoptées avec 2 abstentions. Celle de l'acquisition de l'immeuble, 1 rue du Cachon, a été adoptée avec 2 abstentions et 2 contre. Les 17 autres délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MEUSE GRAND SUD (réhabilitation du stade) pour un montant de 20 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (réhabilitation du stade) pour un montant de 120 000 €.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU STADE - ACTUALISATION DES HONORAIRES : La revalorisation de 19 504,77 € H.T. des honoraires de la maîtrise d'œuvre SAS LIGNE H calculée sur la base de l'estimation réelle des travaux porte le marché à 57 854,72 € H.T.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ 4 RUE DE VÉEL APPARTENANT À LA SUCCESSION NOTTAT/MOUROT : Le conseil municipal donne son accord pour procéder à l'acquisition de l'immeuble au 4 rue de Véel 55000 Fains-Véel, cadastrée AB 245 d'une contenance de 193 m² auprès de France Domaine pour un montant de 10 000 € et transmettre à titre gratuit cet immeuble à l'OPH de la Meuse afin de permettre la construction d'un immeuble de 8 logements.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ 1 RUE DU CACHON APPARTENANT AUX CONSORTS LALLEMENT : Le conseil municipal donne son accord pour procéder à l'acquisition de l'immeuble au 1 rue du Cachon 55000 Fains-Véel, cadastrée AB 244 d'une contenance de 355 m² auprès des consorts LALLEMENT pour un montant de 65 000 €, prendre en charge les honoraires de l'Agence immobilière d'un montant de 5 000 € et transmettre à titre gratuit cet immeuble en état à l'OPH de la Meuse afin de permettre la construction d'un immeuble de 8 logements.

ACQUISITION DE 9 PARCELLES DE TERRAINS AU LIEUDIT CÔTE GÉMINEL - RUE DE BÉGARENNE : Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition des parcelles AK 76, 77, 85, 79, 84, 86, 89, 99, 106 totalisant 20a 64ca au tarif de 0,10 € le m² soit un montant de 206,40 €.

ACQUISITION DE 3 PARCELLES DE TERRAINS AUX LIEUDITS SOUS FILOUE TERME ET SOUS DAME GILLES APPARTENANT À MME FLORENCE LENFANT : Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition des parcelles sises AN 45, de 3a57ca ; AN 60 de 11a 91ca et AN 81 de 3a90ca pour un montant de 441,14 € pour le fonds et 668 € pour le bois soit un total de 1 109,14 €.

ACQUISITION DE 6 PARCELLES DE TERRAINS AUX LIEUXDITS POIRIER LA DOUCE, LES POTEAUX, CÔTE GEMINEL, FRAICUL, CHARUEL ET LA VÉRINE APPARTENANT AUX CONSORTS GILLET : Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition des parcelles sises AD 25 de 10a 76ca, AD 62 de 4a 10ca, AK 161 de 7a 38ca, AM 1212 de 4a 28ca, AP 119 de 13a 87ca, l'ensemble représentant 40a 39ca pour un montant de 928,97 € soit 0,23 € le m², AK 81 de 20a 10ca au tarif de 0,10 € le m² soit 20,10 €, ce qui porte le montant de la transaction à 949,07 €.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE SURFACE SISE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SUR FRAICUL, SECTION BB N°30, AVEC AMERICAN TOWER CORPORATION (A.T.C) : Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer la convention d'occupation du domaine public d'une superficie de 66 m².

ACQUISITION D'ŒUVRES D'UNE ARTISTE PEINTRE LOCALE (patrimoine communal) :

Le conseil municipal approuve l'acquisition de 4 tableaux pour un montant total de 3 350,00 € T.T.C. et leur exposition, à la vue du public, dans le hall de la salle de spectacle des Verreries, et dans la salle du conseil municipal de la mairie avec l'inscription de ces œuvres dans l'inventaire du patrimoine communal.

CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAR-LE-DUC POUR LA LIVRAISON DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE : En conséquence de la résiliation au 30 juin 2025, par l'Alsacienne de restauration, du contrat du marché public de livraison de repas au restaurant scolaire et considérant l'offre de la cuisine centrale gérée par la ville de Bar-le-Duc et sa réactivité, le conseil municipal, approuve la convention entre la commune et la ville de Bar-le-Duc, du 7 juillet 2025 au 31 décembre 2025, de fourniture de repas pour le restaurant scolaire.

AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES RESTAURATION ET GARDERIE : Il précise le nouveau prestataire et les modalités de commande des repas.

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 (restauration scolaire - garderie périscolaire - école de musique) : Le conseil municipal, a pris acte de la résiliation du contrat de fourniture de repas par l'Alsacienne de Restauration à compter du 1^{er} juillet 2025 et de l'augmentation qui en résulte de 9,75% du prix de repas entre l'Alsacienne de Restauration et du nouveau prestataire la Cuisine Centrale de Bar-le-Duc. Il décide le maintien de la tarification 2024 de la restauration et de la garderie avec

réajustement des quotients du taux d'inflation prévisionnel soit +1,4% et le maintien la tarification 2024 de l'école de musique.

FACTURATION AUX COMMUNES (scolarisation des enfants non-résidents - année scolaire 2024/2025) : Tarifs, par élève, appliqués aux communes de résidence dont les enfants ont été scolarisés à Fains-Véel durant l'année scolaire 2024/2025 : École élémentaire : 598,31 € - École maternelle : 1 869,33 €.

TARIF DES AFFOUAGES (campagne 2025) : Maintien du prix du stère à 9,00 €.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS : Calculées sur la base de l'activité 2024 avec les critères inchangés et le remboursement des charges de la maison Faucher elles s'élèvent à 17 466,36 € répartis entre 21 associations.

PUBLICATION DES TRANSACTIONS FONCIÈRES 2024 : Monsieur le maire informe l'assemblée des transactions foncières réalisées sur l'exercice 2024 : Étage de la Poste, place de la Mairie Départ le 30 septembre 2024 à Mme THIRION Vanessa (loyer mensuel de 600,00 €) et Étage de la MAM, place de la Mairie, Départ le 11 novembre 2024 de Mme MITROIU (loyer mensuel de 300,00 €). Acquisition de parcelles de terrain de : Consorts VANOLA (N° de cadastre AB 34 - AB 36 – AM 495 – BB 72 d'une contenance de 51a 25 ca) pour un montant global de 1 328,75 € et Mme BAILLY Véronique épouse PSAUME (N° de cadastre AR 143 d'une contenance de 10 a 02 ca) pour 423,20 €

INFORMATION / MARCHES PUBLICS NOTIFIES EN 2024 :

- Marché de travaux entre 1 000 000 € HT et 5 537 999,99 € HT : Restructuration de l'îlot de la mairie et de l'école maternelle :

N° Lot	Attributaire	Montant	Signature acte d'engagement
1 VRD Espaces verts	Michel TP	149 917,95 €	29/04/2024
2 Démolition	Bellorini	19 777,00 €	29/04/2024
3 Gros œuvre - ravalement	Bellorini	239 908,61 €	29/04/2024
4 Charpente bois	Le Bras Frères	32 000,00 €	29/04/2024
5 Charpente métallique	Vignot et Cie	19 766,00 €	26/04/2024
6 Etanchéité-couverture	Le Bras Frères	104 500,00 €	29/04/2024
7 Menuiseries extérieures	Miroiterie du Moulton	112 000,00 €	26/04/2024
8 Doublage-cloisons-plafonds	Tabacchi	72 558,88 €	29/04/2024
9 Menuiseries Int. et Ext.	Steiner Menuiserie	57 652,10 €	26/04/2024
10 Revêtements sols-faïences	Melocco	22 374,70 €	29/04/2024
11 Peinture	Tonnes	15 237,50 €	29/04/2024
12 Chauffage plomberie sanitaire	Lorraine Energie	153 201,00 €	29/04/2024
13 Electricité	A.B.I.	79 904,22 €	26/04/2024
14 Ascenseur	TK Elevator	26 400,00 €	26/04/2024
	TOTAL	1 105 197,96 €	

- Marché de fournitures et de services entre 20 000 € et 39 999,99 € HT : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, extension et protection des installations sportives municipales. Attributaire : Cocontractants Société LIGNE H et Société A3 Partenaires, architectes. Signature de l'offre de service pour acceptation le 08/01/2024 d'un montant de 38 350,00 € H.T. calculés sur un forfait de base de travaux de 450 000,00 € HT.

INFORMATION / FORMATION DES ELUS SUR L'EXERCICE 2024 : M. Patrick VANNESSON, adjoint au Maire, a participé aux formations suivantes : Loi de finances 2024, Gestion de crise (Service Départemental d'Intervention et de Secours), Trésorerie principale (réorganisation et précision de la M57), Gestion des archives communales, Sécurité numérique et Pays du Barrois (Développement local).

INFORMATION / RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MEUSE GRAND SUD : Le conseil municipal, donne acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté d'agglomération « Meuse Grand Sud) consultable sur le site internet de la commune www.fains-veel.fr.